

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **première réunion extraordinaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2008-2009**, tenue le jeudi 29 janvier 2009 à 12 h 45 en la salle SH-2800 (pavillon Sherbrooke), 200, rue Sherbrooke Ouest.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de réunion statutaire du SPUQ 2007-2008, tenue le 1^{er} mai 2008
 4. Informations
 5. Négociation des conventions collectives
 - 5.1 État de la situation
 - 5.2 Moyens de pression : journées d'étude ou de grève
 6. Divers
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Pierre Jasmin, appuyée par Pierre Bouchard, Lucie Robert, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Livain Breau, appuyée par Laurence-Léa Fontaine, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2007-2008 tenue le 1^{er} mai 2008

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Pierre Jasmin, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2007-2008, tenue le 1^{er} mai 2008, est adopté sans modification.

4. Informations

La parole est donnée à Michèle Nevert, présidente du Syndicat, qui informe que le point « Informations » servira également de contextualisation pour le point portant sur la négociation des conventions collectives. Par la suite, elle effectue un rappel des événements depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale (le 1^{er} mai 2008).

Auparavant, elle présente un cahier « Aide-mémoire » chargé de résumer les positions et les analyses du SPUQ des derniers mois. Ce cahier a été conçu en trois parties : la première est composée des neuf *Flash-Négo* parus du 10 novembre 2008 au 27 janvier 2009. La deuxième section comprend des analyses de la situation et enfin la troisième reprend les différentes résolutions adoptées par le Conseil syndical dans le but de faire accélérer la négociation des conventions collectives.

Le texte de la présidente est en annexe du présent procès-verbal.

5. Négociation des conventions collectives

5.1 *État de la situation*

Convention collective des professeures, professeurs

La parole est donnée à Jean Bélanger, 1^{er} vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des professeures, professeurs, qui fait un rappel de l'état de la négociation.

La convention collective venant à échéance le 31 mai 2007, le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale dans le courant du mois de mai 2007. La première rencontre de négociation s'est tenue le 28 mai 2007, au cours de laquelle la partie syndicale a présenté l'ensemble des demandes. Les représentants patronaux au comité de négociation étaient alors Jacques Sztuke, directeur du personnel enseignant, Francine Boudreault, adjointe à la vice-rectrice académique et Huguette April, directrice du service des relations professionnelles.

Aucune rencontre ne s'est tenue dans le courant de l'été 2007. La reprise des rencontres a eu lieu fin septembre 2007 et la partie patronale ne voulait pas aborder les clauses à incidence financière. Le calendrier de rencontres établissait la fin des négociations en février 2008. Finalement des rencontres ont eu lieu dans le courant de l'hiver, du printemps et de l'été 2008. En mai 2008, on a appris le départ à la retraite d'Huguette April pour la fin du mois de septembre 2008. Pendant l'été 2008, Jean Bélanger et Huguette April ont travaillé les textes sur lesquels il y avait déjà eu entente ainsi que sur les positions respectives sur les clauses non réglées afin de s'assurer de l'état de la négociation.

À la fin du mois d'octobre, le remplaçant d'Huguette April, Marc-André Vigeant, entre en poste. Comme aucun calendrier n'est arrêté, le 27 novembre 2008, Jean Bélanger envoie une lettre à Marc-André Vigeant lui demandant la composition de la représentation patronale au comité, le calendrier des rencontres ainsi qu'une réponse complète concernant les articles du SPUQ. À la suite de cette lettre, une rencontre de négociation s'est tenue le 12 décembre 2008.

Lors de la rencontre du 12 décembre, la partie patronale, en plus de demander à la partie syndicale de présenter les clauses normatives non réglées, n'a pu préciser le calendrier alléguant que l'entente avec le MELS pour le versement des sommes annoncées par ce dernier l'obligeait à un exercice d'étalonnage dont l'échéance est incertaine et qu'elle avait également besoin du portrait financier de l'UQAM. De plus, la partie patronale annonce que Jacques Sztuke (qui quitte son poste le 31 décembre 2008) sera remplacé par Josée Dumoulin (directrice du personnel enseignant) et que deux autres personnes s'ajouteront.

Au retour des fêtes, à la rencontre du 15 février 2009, s'ajoutent donc deux nouvelles personnes à la table de négociation (Johanne Corbeil, conseillère en gestion des ressources humaines, et Josée Dumoulin, directrice du personnel enseignant) et, de façon exceptionnelle, Johanne Brouillette (directrice des services financiers) pour une présentation des états financiers révisés 2007-2008 de l'UQAM. La conclusion de cette présentation est que, si le gouvernement avait versé les sommes promises, l'année dernière, l'UQAM aurait été surplus budgétaire de 1,5 M\$.

À la rencontre du 22 janvier 2009, la partie patronale a demandé à la partie syndicale de présenter à nouveau les clauses à incidence financière, cet exercice ayant déjà été fait en 2007 par le SPUQ; le comité de négociation syndical consent cependant à faire une brève

présentation des demandes les plus importantes. Il a également fait part de sa disponibilité pour des rencontres bi-hebdomadaires.

La dernière rencontre remonte à ce matin même (jeudi 29 janvier) où la partie patronale a informé que le travail avec la firme en relations humaines (Aon) avait commencé. Elle a également mentionné que les clauses à aspect normatif réglées ne seraient pas remises en question. Johanne Brouillette était également présente pour présenter le budget; la deuxième partie de la rencontre a porté sur les clauses salariales et le nombre de professeures, professeurs, cependant les questions ne portaient que sur l'angle sémantique des demandes et peu sur le fond, et les échanges ne comportaient aucun engagement de la part de la direction.

Enfin, la partie patronale a dit qu'elle n'était pas disponible pour le vendredi 30 janvier. L'invitation à des rencontres bi-hebdomadaires a à nouveau été faite par la partie syndicale.

Un document faisant état des négociations en date du 29 janvier 2009 a été inséré dans le dossier de la réunion.

Jean Bélanger attire l'attention sur les clauses qui ont obtenu un terrain d'entente depuis avril 2008, date à laquelle une présentation de l'état des négociations a été faite en assemblée générale.

Voici la liste de ces clauses :

1.11; 1.21; 1.23 b; 2.04; 3.07; 6.10; 6.12; 6.17x; 9.04.5; 10.02; 10.14xxx; 10.xx; 12.xx; 13; 21.19; 21.28; 21.29.

Par la suite, Alain Brouillard (conseiller FP-CSN) et Jean Bélanger font état de 25 demandes qui n'ont pas été réglées; il s'agit des clauses suivantes :

- 1- Période de probation (premier contrat)
- 2- Direction (institut, département, comité de programme, etc.) : rôle de porte-parole, durée de mandat
- 3- Adjoint à la direction de département
- 4- Adjoint pour les programmes de plus de 250 étudiants
- 5- Fusion des articles 17 et 28 (droits d'auteur, propriété intellectuelle)
- 6- Retraite anticipée
- 7- Indemnité de départ pour la retraite
- 8- Refus de congé sans solde (motif valable)
- 9- Rémunération lors de congé sabbatique
- 10- Fonds C
- 11- Bourses d'études étudiantes
- 12- Fonds de démarrage
- 13- Accès à l'information
- 14- Évaluation ergonomique des postes de travail
- 15- Budget informatique individuel
- 16- Allocation pour le budget départemental
- 17- Droits de vote des maîtres de langue
- 18- Présence de la TÉLUQ à la Commission des études
- 19- Salaires
- 20- Charge d'enseignement : 4 cours
- 21- Crédits d'encadrement
- 22- Moyenne-cible
- 23- Statut des doyens
- 24- Plancher d'emploi
- 25- Banque de remplacement (20 postes)

En résumé, depuis 19 mois qu'on est en négociation, ce qu'il reste à régler est imposant. Et il n'y a pas de volonté patronale à accélérer le rythme des rencontres.

Convention collective des maîtres de langue

La parole est donnée à André Breton, 2^e vice-président et porte-parole syndical de la négociation de la convention collective des maîtres de langue.

La convention collective des maîtres de langue est échue depuis le 31 mai 2008. Un cahier de demandes syndicales a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2008. Le 6 octobre 2008, le SPUQ a demandé à l'administration de l'UQAM de désigner un comité patronal de négociation. C'est alors que Pierre-Paul Lavoie (vice-recteur aux ressources humaines) nous informe qu'il s'agit de Michèle Moreau (directrice adjointe, service des relations professionnelles), de Jacques Sztuke (directeur du personnel enseignant) et de Nicolas Marchand (directeur du bureau des ressources académiques).

Le 10 novembre débutent les rencontres de négociation. Jacques Sztuke a quitté l'UQAM le 31 décembre 2008 et Michèle Moreau a quitté l'UQAM à la mi-janvier 2009. Le 16 janvier 2009, l'Assemblée générale du SPUQ (Unité de négociation des maîtres de langue) a décidé de s'arrimer à la campagne visant un règlement de la négociation des conventions collectives pour le 15 février 2009.

Les prochaines rencontres sont prévues pour le 2 février et le 9 février 2009.

5.2 Moyens de pression : journées d'étude ou de grève

La parole est donnée à Michèle Nevert qui rappelle que le SPUQ a fait beaucoup d'interventions tant à l'externe (rencontres avec les députés porte-paroles en matière de l'enseignement supérieur, avec le Vérificateur général du Québec) qu'à l'interne (solidarité intersyndicale qui a mené, entre autres, à des publications dans les journaux). Claudette Carbonneau (présidente de la CSN) a rencontré Michelle Courchesne (ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport) à la demande des syndicats de l'UQAM.

Durant l'automne 2008 et le début de l'hiver 2009, le Comité exécutif a organisé des rencontres avec les professeures, professeurs nouvellement embauchés ainsi que des rencontres portant sur le pouvoir de l'assemblée départementale. Toutes ces rencontres ont permis de recevoir l'analyse de la situation des collègues.

Le 4 décembre 2008, le Conseil syndical a adopté à l'unanimité une campagne visant un règlement des conventions collectives pour le 15 février 2009. Cette campagne a pris la forme de *Flash-Négo* (un par semaine depuis le 10 novembre 2008), de distribution de signets sur les pupitres dans les salles de cours au début du mois de janvier 2009, d'une bannière exposée sur la murale du 25^e du SPUQ, d'une bannière exposée au Salon des professeures, professeurs, d'affiches qui sont posées sur les petits babillards à côté de la porte des bureaux de professeures, professeurs, de macarons; et aujourd'hui, chaque membre a reçu une écharpe; tous ces éléments sont à afficher tant qu'il n'y aura pas de règlement.

Le 15 janvier 2009, le conseil syndical a adopté deux résolutions demandant l'accélération du processus de négociation; l'une, destinée au recteur, Claude Corbo, lui a été apportée en séance, l'autre adressée aux membres du Conseil d'administration a été apportée à la réunion du CA du 27 janvier 2009.

La semaine dernière, plusieurs réunions se sont tenues : le Conseil syndical le 23 janvier, une rencontre avec le Comité de négociation le 27 janvier et une réunion du Conseil exécutif le 28 janvier.

À la lumière des discussions, le Conseil exécutif propose le projet de résolution suivant :

Journée d'étude

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2007;

ATTENDU l'engagement du gouvernement du Québec en août 2007 de libérer l'UQAM des dettes du projet de l'Îlot Voyageur;

ATTENDU l'annonce du gouvernement du Québec, le 9 octobre 2008, à l'effet de verser à l'UQAM 180 M\$ pour le Complexe des sciences et 65 M\$ de subventions conditionnelles;

ATTENDU que l'administration possède désormais les informations financières pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU l'absence de réponse complète patronale et l'argument invoqué, depuis le 5 décembre 2008, par l'administration de l'UQAM de la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM comprenant l'obligation de confier à une firme privée une nouvelle étude d'étalonnage des conventions collectives;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 23 janvier 2009 intitulée « Mandat de journées d'étude »;

ATTENDU l'état des négociations en date du 29 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DONNE au Comité exécutif le mandat de décréter, s'il le juge opportun, une journée d'étude le lundi 16 février 2009 (incluant la suspension des cours) avec la tenue d'une réunion de l'Assemblée générale du SPUQ ce même jour pour faire le point sur l'état des négociations.

AMENDEMENT

Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Monique Régimbald, de supprimer l'ATTENDU n° 5 et d'ajouter les deux éléments suivants :

DEMANDE au comité exécutif du SPUQ ou toute autre instance qu'il jugera appropriée, et à des conseillers stratégiques de la CSN, d'élaborer une stratégie d'ici le 16 février 2009, visant à dénoncer publiquement le caractère inacceptable sur les plans social et financier, des exigences de la ministre de l'éducation, du loisir et du sport relativement

au balisage de notre convention collective et au recours à des firmes externes pour ce faire et pour conseiller le CA en matière de relations de travail;

DEMANDE au comité exécutif du SPUQ d'engager les recours appropriés pour contester la mauvaise foi de l'employeur dans le processus de négociation.

Un point d'ordre est soulevé.

Il est décidé de disposer du projet de résolution dans un premier temps.

La question préalable est par la suite demandée; les membres étant prêts à se prononcer sur le projet de résolution, nous passons au vote secret car il s'agit de décréter une journée d'étude. Étant donné que le SPUQ comporte deux unités d'accréditation, il y a deux votes : les professeures, professeurs et les maîtres de langue.

Résultat des votes :

Unité de négociation des maîtres de langue

POUR : 11

CONTRE : 0

Unité de négociation des professeures, professeurs

POUR : 194

CONTRE : 27

ANNULÉS : 2

09AG329 Journée d'étude

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que la convention collective des professeures, professeurs est échue depuis le 31 mai 2007;

ATTENDU que le projet syndical a été déposé auprès de la partie patronale en mai 2007;

ATTENDU l'engagement du gouvernement du Québec en août 2007 de libérer l'UQAM des dettes du projet de l'Îlot Voyageur;

ATTENDU l'annonce du gouvernement du Québec, le 9 octobre 2008, à l'effet de verser à l'UQAM 180 M\$ pour le Complexe des sciences et 65 M\$ de subventions conditionnelles;

ATTENDU que l'administration possède désormais les informations financières pour déposer une proposition de règlement;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 4 décembre 2008 exigeant « que l'administration de l'UQAM livre une réponse complète concernant les articles du projet syndical avant le congé des fêtes en vue d'un règlement au plus tard le 15 février 2009 »;

ATTENDU l'absence de réponse complète patronale et l'argument invoqué, depuis le 5 décembre 2008, par l'administration de l'UQAM de la signature de l'entente entre le MELS et l'UQAM comprenant l'obligation de confier à une firme privée une nouvelle étude d'étalonnage des conventions collectives;

ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 23 janvier 2009 intitulée « Mandat de journées d'étude »;

ATTENDU l'état des négociations en date du 29 janvier 2009;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DONNE au Comité exécutif le mandat de décréter, s'il le juge opportun, une journée d'étude le lundi 16 février 2009 (incluant la suspension des cours) avec la tenue d'une réunion de l'Assemblée générale du SPUQ ce même jour pour faire le point sur l'état des négociations.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est proposé par Diane Berthelette, appuyé par Monique Régimbald, de formuler la proposition suivante :

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ d'engager les recours appropriés pour contester la mauvaise foi de l'employeur dans le processus de négociation.

AMENDEMENT

Il est proposé par Shirley Roy, appuyé par Gaétan Tremblay, qu'on se transforme en comité plénier et de libeller la proposition de la façon suivante :

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ d'engager tous autres les moyens pour faire débloquent la négociation.

Le dépôt est demandé par Éric Pineault, appuyé par Jean-Paul Guillemot.

LE DÉPÔT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 16 h 15.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du jeudi 29 janvier 2009)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2007-2008, tenue le jeudi 1^{er} mai 2008
3. SPUQ, « Réglons pour le 15 février 2009 », Aide-mémoire (29 janvier 2009)
4. SPUQ, Renouvellement de la convention collective des professeures, professeurs, Rapport de négociation au 29 janvier 2009
5. SPUQ, Négociation de la convention collective des professeures, professeurs, principales clauses non réglées
6. SPUQ, projet de résolution : Journée d'étude

Même si la question qui nous occupe aujourd'hui — le règlement de notre convention collective — est liée avant tout à la relance et au développement de l'UQAM, elle est ligotée à un certain nombre d'autres dossiers : la crise financière, bien entendu, mais aussi, la Loi sur la Gouvernance, et l'entente passée, le 5 décembre, entre le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le Conseil d'administration en contrepartie du versement des sommes annoncées par le gouvernement. C'est pourquoi, le point *Information* servira de contextualisation pour le point suivant (*Renouvellement des conventions collectives*).

Depuis notre dernière *Assemblée générale*, le 1^{er} mai 2008, il s'est passé nombre d'événements. J'en rappellerai donc les faits saillants mais, auparavant, je voudrais attirer votre attention sur le *Cahier aide-mémoire* qui se trouve dans vos dossiers. Il contient l'essentiel des analyses et des réactions du Comité exécutif et du Conseil exécutif du SPUQ des derniers mois sur la crise que nous traversons.

Nous avons conçu ce cahier en 3 parties : la première reprend tous les *Flash-Négo* que nous vous avons envoyés depuis 9 semaines à raison d'un par semaine; la seconde section est composée de quelques textes du *SPUQ-Info* qui correspondent à notre analyse de la situation : un premier sur les origines de la dérive immobilière; un second sur l'impact de celle-ci et ses conséquences sur la communauté de l'UQAM et sa mission; le troisième sur l'analyse des tenants et aboutissants de la Loi sur la Gouvernance universitaire déposée cet automne par le Gouvernement; un autre sur l'entente signée par le Conseil d'administration et le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le dernier étant l'appel à la mobilisation qui ouvre le numéro 271 du *SPUQ-Info* (celui que vous avez reçu ce lundi 26 janvier). La troisième section du cahier comprend les différentes résolutions votées par le Conseil syndical pour faire accélérer la négociation.

Lorsque nous nous retrouvons en Assemblée générale au début du mois de mai, le Vérificateur général du Québec n'a pas encore déposé la seconde partie de son rapport final; de notre côté, nous vous présentons un document intitulé *la Réaction au Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM*. C'est que plusieurs mois plus tôt — on se souviendra —, la direction intérimaire a signé une entente (la première) avec le Ministère de l'Éducation alors que le gouvernement vient d'annoncer (le 27 septembre 2007) qu'il prendra à sa charge l'Îlot Voyageur. En contrepartie l'UQAM doit soumettre un plan de redressement confectionnée par une firme d'expert-comptable. Ce sera Pricewaterhouse Coopers (PwC). Le réseau UQ, bras mécanique du ministère, doit lui aussi utiliser les services d'une firme qui supervisera le travail de la première et devra surtout le valider. Ce sera Ernest & Young...

Dans le but de protéger notre établissement d'une évaluation strictement comptable, la rectrice intérimaire a convaincu (c'est ce qu'elle a dit) la ministre de créer un *Comité de sages* chargé d'évaluer l'ampleur des dommages que pourrait engendrer un tel plan sur la mission de l'UQAM. C'est dans cette perspective que nous avons élaboré notre réaction au rapport de la firme PwC et à son plan de redressement («Réaction du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM au *Rapport définitif de la firme PricewaterhouseCoopers sur la situation financière et le plan de redressement de l'UQAM*») : en le destinant, d'abord, à un Comité dont on a plus jamais entendu parler...

Quoi qu'il en soit, la démarche n'a pas été vaine; car parallèlement aux «sages», nous envoyons ce document partout où il peut être question de l'UQAM : au MELS, au siège social de l'UQ, à tous les députés, aux centrales syndicales; aux

chefs de partis et aux responsables du dossier éducation des partis d'opposition; et, en tout premier lieu, à l'ensemble de la communauté uqamienne. Nous le remettrons également en main propre au Vérificateur général avec lequel nous échangerons pendant près de deux heures. Au cours de cette discussion, nous insisterons sur les courriers échangés par le président du syndicat d'alors (Jacques Pelletier) avec la direction, et la résolution syndicale qui refusait le projet de l'Îlot Voyageur.

À quelques temps de là, Ernest & Young, la firme embauchée par le réseau UQ, livre sa réaction au plan de redressement élaboré par PwC. Comme on s'en doutait, elle considère que le plan de redressement est honteusement insuffisant; La critique qu'elle en fait à l'*Assemblée des gouverneurs*, et la forme qu'elle lui donne (un power point) est jugée particulièrement grossière. Le recteur Claude Corbo, qui a appris la sortie de ce rapport aux allures de torchon par la désinvolture d'un courriel, deux jours plus tard, fulmine sous l'affront.

En ce qui nous concerne, tout en soulignant la trivialité de l'étude effectuée par Ernest & Young, nous décidons de ne pas lui accorder l'importance que signifierait une dénonciation largement diffusée. On s'en tient donc à quelques phrases bien senties dans le *SPUQ-Info*. Et puis, pas question de défendre le plan de PwC que nous avons, lui, largement dénoncé et auquel le nouveau recteur a rajouté 11 millions de coupures ... Qu'il s'agisse donc de nous ou de la direction, on ne parlera que très peu du rapport de Ernest & Young. Mais il est bon de garder en tête que la firme qui travaille pour le gouvernement (par le biais de l'UQ) a donc rejeté le plan de redressement...

Début juin (le 04 plus précisément), le Vérificateur général du Québec dépose enfin son rapport. Celui-ci pointe sans aucune ambiguïté la responsabilité du gouvernement dans la dérive immobilière. Le dossier de l'UQAM devient aussitôt l'un des points quotidiens majeurs des débats de l'Assemblée nationale. Le Parti Québécois qui, jusque-là, était resté un peu en réserve, a-t-on dit, compte tenu de ses liens avec l'ancien recteur de l'UQAM, devient soudain très actif. Nous en profitons pour apporter la pétition lancée par l'intersyndicale et qui a réuni plus de 11 000 signatures. À la suggestion de Louise Harel, nous la divisons en cinq parties de façon à lui donner une plus large visibilité à l'Assemblée nationale, puisque cinq députés, tour à tour, pourront ainsi la déposer.

Au milieu de ce cauchemar, le mois de juin arrive donc comme un baume. Mise à mal, la ministre affirme devant les députés que le problème financier de l'UQAM sera réglé avant la rentrée universitaire.

Lorsque arrive la fin de l'été, cela fait déjà un an que le gouvernement a annoncé qu'il allait nous tenir indemne des montants liés à l'Îlot Voyageur; nous continuons cependant à payer, près de 56 000\$ par jour d'intérêt (en les additionnant tous). Nous persuadons l'intersyndicale de faire passer une publicité pleine page dans *Le Devoir* («Madame la ministre, tenez parole !»).

Mi-septembre, la ministre annonce imposer aux universités une loi sur la gouvernance. Partout l'on dit que c'est le fiasco immobilier de l'UQAM qui se trouve à l'origine de la loi. Partout, ça signifie dans les médias, les autres universités; même la Fédération Québécoise des Professeurs, Professeures d'Universités reprend un peu ces propos, à tout le moins les rapporte. Nous n'aurons donc de cesse de déconstruire ce discours, d'expliquer que l'UQAM n'est pas le point de départ de la Loi mais le prétexte à l'application de préceptes développés dans un rapport commandé bien avant son fiasco immobilier. (Je n'entre pas plus loin dans les détails; on pourra se référer au Cahier aide-

mémoire). Nous pensons, à présent, que plus aucun syndicat de professeurs n'est dupe de cette manœuvre qui consiste à vouloir nous isoler...

Le Jeudi 30 octobre, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dépose à l'assemblée la Loi 107 sur la Gouvernance universitaire. Le même jour, paraît sur toute une page du *Devoir*, et à l'initiative du SPUQ, une Déclaration en faveur de l'autonomie des universités signée par tous les syndicats et associations (21) des professeurs des universités au Québec. Les jours suivants, paraissent la Déclaration des employés de soutien des universités, puis celle des chargés de cours. Les textes sont peu ou prou semblables. Le projet de Loi meurt au feuillet, quelques jours plus tard, après l'annonce des élections; pour autant chacun sait que le gouvernement a la ferme intention de le redéposer aussitôt sa réélection et la reprise des débats parlementaires. Le nouveau dépôt est d'ailleurs prévu pour le début du mois de mars.

Un peu plus tôt, au début du mois d'octobre, la ministre Courchesne a effectué une nouvelle annonce : le gouvernement va verser les 65 millions de subventions conditionnelles qu'il nous doit, et prendre en charge également les frais liés au Complexe des sciences. En contrepartie, il exige la mise sur pied d'un plan stratégique (pour le 31 mai 2009) et le retour à l'équilibre financier pour 2013-2014. Rien d'autre. Enfin, c'est ce que nous croyons. Mais, pas longtemps ... Nous allons vivre un petit moment de soulagement, un peu aussi de vanité; après tout, nous n'avons pas travaillé pour rien ...

Fort de ces annonces, le comité de négociation du SPUQ demande aussitôt instamment la reprise des négociations avec, pour commencer, la nomination des membres de la partie patronale (la porte-parole de la direction est, de fait, partie à la retraite, une autre a changé de poste, un troisième n'a pas vu son contrat renouvelé ...) À la fin du mois (nous sommes toujours en octobre), l'UQAM embauche celui qui devient le nouveau porte-parole de la direction à la table des négociations. La lecture de son curriculum vitae est éloquente; l'homme qui n'a aucune expérience du milieu universitaire se vante d'avoir rouvert des conventions collectives, coupé des masses salariales de 15%, des assurances collectives de 30, etc. La direction de l'UQAM n'hésite pas; plutôt que d'autres déjà à l'interne qui se sont présentés sur le poste, c'est lui qu'elle choisit d'engager ...

Passe le mois de novembre où il ne se passe rien...

Aussi le 4 décembre, le Conseil syndical décrète que notre patience est à bout, et vote une résolution et un plan d'action pour imposer l'accélération de la négociation. La date du 15 février qui se situe avant la validation de la session d'enseignement est choisie pour le règlement. Au même moment ou presque (le 5 décembre), les choses se gâtent, lorsque le Conseil d'administration (— moins les professeurs —) vote une nouvelle entente exigée par le MELS pour le versement des sommes annoncées. Cette entente comprend l'obligation d'un recours systématique à des firmes externes, privées, tant sur le plan financier que des relations de travail. Qui plus est, le MELS donne au Conseil d'administration, par cette entente, le mandat de négociations des conventions collectives, le pouvoir de modifier les modes de négociation, le tout avec l'aide de la firme. Autant dire qu'il s'agit là d'une application directe du projet de loi sur la Gouvernance alors même qu'il n'est ni discuté, ni redéposé.

Le MELS impose de plus à l'UQAM de faire refaire son étalonnage des conventions collectives (SPUQ, maîtres de langue et SEUQAM) par une firme d'experts externe, privée. Il ne reconnaît pas les comparaisons déjà effectuées (de salaire, de conditions de travail, etc). Depuis lors, la direction de l'UQAM se cache derrière l'argument d'un étalonnage qu'elle doit refaire faire par une firme qu'elle a elle-même choisie. ...

